

ORGANISATION MONDIALE DU TOURISME

CONSEIL EXECUTIF



CE/45/DEC

DECISIONS PRISES PAR LE CONSEIL EXECUTIF A SA QUARANTE-CINQUIEME SESSION

Madrid, 18-20 mai 1993

TABLE DES MATIERES

		Page
1.	Ordre du jour de la session	2
2.	Liste des décisions	4
3.	Décisions prises par le Conseil	6
4.	Liste de participants	23

1. ORDRE DU JOUR

- 1. Adoption de l'ordre du jour
- 2. Recommandation par le Conseil exécutif à l'Assemblée générale d'un candidat au poste de Secrétaire général pour la période 1994-1997
- 3. Rapport du Secrétaire général
- 4. Programme général de travail pour la période 1992-1993
 - a) Coopération technique
 - b) Education et formation
 - c) Marketing et promotion
 - d) Environnement et développement
 - e) Facilitation et libéralisation
 - f) Ventilation des activités par région
- 5. Questions administratives et financières
 - a) Rapport du Secrétaire général sur la situation financière et plan de dépenses pour 1993
 - b) Rapport du Comité du budget et des finances
 - c) Rapport des Commissaires aux comptes et comptes de gestion de l'exercice financier 1992
 - d) Clôture, après vérification, des comptes de gestion afférents à la huitième période financière (1990-1991)
 - e) Application des dispositions de l'article 34 des Statuts et du paragraphe 13 des règles de financement annexées aux Statuts

- 6. Projet de programme de travail et de budget pour la période 1994-1995
 - a) Projet de programme-budget préparé par le Secrétaire général
 - b) Rapport du Comité technique du programme et de la coordination
 - c) Rapport du Comité du budget et des finances
- 7. Avenir de l'Organisation et relations avec le système des Nations Unies ; évolution juridique et statutaire de l'Organisation
- 8. Membres affiliés
 - a) Rapport du Président
 - b) Activités des Membres affiliés
 - c) Rapport du Sous-Comité pour l'examen des candidatures à la qualité de Membre affilié
- 9. Rapport sur la préparation de la dixième session de l'Assemblée générale
- 10. Lieu et date de la quarante-sixième session du Conseil
- 11. Examen et adoption des projets de décisions de la quarantecinquième session du Conseil

2. <u>LISTE DES DECISIONS</u>

Nº de la décision	<u>Titre</u>	Page
1(XLV)	Adoption de l'ordre du jour (point 1 de l'ordre du jour)	6
2 (XLV)	Recommandation par le Conseil exécutif à l'Assemblée générale d'un candidat au poste de Secrétaire général pour la période 1994-1997 (point 2 de l'ordre du jour)	6
3 (XLV)	Rapport du Secrétaire général (point 3 de l'ordre du jour)	7
4 (XLV)	Programme général de travail pour la période 1992-1993 (point 4 de l'ordre du jour)	8
5 (XLV)	Programme général de travail pour la période 1992-1993 : a) Coopération technique (point 4 a) de l'ordre du jour)	10
6 (XLV)	Programme général de travail pour la période 1992-1993 : f) Ventilation des activités par région (point 4 f) de l'ordre du jour)	11
7 (XLV)	Questions administratives et financières : a) Rapport du Secrétaire général sur la si- tuation financière et plan de dépenses pour 1993 (points 5 a) et b) de l'ordre du jour) .	12
8 (XLV)	Questions administratives et financières : c) Rapport des Commissaires aux comptes et comptes de gestion de l'exercice financier 1992 (Point 5 c) de l'ordre du jour)	13
9 (XLV)	Questions administratives et financières : d) Clôture, après vérification, des comptes de gestion afférents à la huitième période financière (1990-1991) (point 5 d) de l'ordre du jour)	14
10(XLV)	Questions administratives et financières : e) Application des dispositions de l'article 34 des Statuts et du paragraphe 13 des Règles de financement annexées aux Statuts (point 5 e) de l'ordre du jour)	15
	,	

11(XLV)	Projet de programme de travail et de budget pour la période 1994-1995 (point 6 de l'ordre du jour)	16
12 (XLV)	Avenir de l'Organisation et relations avec le système des Nations Unies ; évolution juridique et statutaire de l'Organisation (point 7 de l'ordre du jour)	17
13 (XLV)	Membres affiliés : a) Rapport du Président ; b) Activités des Membres affiliés (points 8 a) et b) de l'ordre du jour)	19
14 (XLV)	Membres affiliés : c) Rapport du Sous-Comité pour l'examen des candidatures à la qualité de Membre affilié (point 8 c) de l'ordre du jour)	20
15 (XLV)	Rapport sur la préparation de la dixième session de l'Assemblée générale (point 9 de l'ordre du jour)	21
16 (XLV)	Lieu et date de la quarante-sixième session du Conseil (point 10 de l'ordre du jour)	22

3. <u>DECISIONS PRISES PAR LE CONSEIL</u>

CE/DEC/1(XLV)

Adoption de l'ordre du jour

Point 1 de l'ordre du jour (documents CE/45/1 prov. et CE/45/1 prov.annot.)

Le Conseil exécutif,

Ayant examiné une motion de procédure concernant l'ordre du jour provisoire, présentée par la délégation italienne, conformément à l'article 25 du Règlement intérieur du Conseil exécutif,

Ayant décidé, à la demande de la délégation italienne, de mettre aux voix au scrutin secret la motion de procédure qu'elle a présentée,

Ayant entendu la proposition présentée par la délégation marocaine visant à avancer l'examen du point 9 et de l'inscrire à son ordre du jour définitif en tant que point 2,

<u>Constatant</u> qu'une majorité des délégations se montre favorable à l'examen de tous les points de l'ordre du jour provisoire à la présente session,

Déci	de d	d'adopter	l'ord	re du	jour	de	sa	quarante-cinquième	session
								marocaine.	

CE/DEC/2(XLV)

Recommandation par le Conseil exécutif à l'Assemblée générale d'un candidat au poste de Secrétaire général pour la période 1994-1997

Point 2 de l'ordre du jour (documents CE/45/9 et CE/45/9 Corr.1)

Le Conseil exécutif,

Rappelant les articles 12 c) des Statuts et 29.1 de son Règlement intérieur,

Ayant tenu une séance privée conformément à l'article 29.2 de son Règlement intérieur et aux dispositions pertinentes de sa décision 17(XXIII) prise à sa vingt-troisième session et 19(XXXIV) prise à sa trente-quatrième session,

Ayant procédé au cours de cette séance à un vote au scrutin secret selon les directives générales pour la conduite des élections au scrutin secret jointes au Règlement intérieur de l'Assemblée générale,

<u>Constatant</u> que la scrutin a donné la majorité des voix (17 voix en sa faveur contre 4, sur 21 Membres présents et votants) à M. Antonio Enríquez Savignac (Mexique),

<u>Décide</u> de	recommande	ràl'	'Assemb	olée gér	néra	le de	noi	mmer M.	Anto	nio
Enríquez	Savignac	au	poste	e de	Sec	créta	ire	géné	ral	de
l'Organis	ation pour	la p	ériode	allant	de	1994	à 1	1997.		

CE/DEC/3(XLV)

Rapport du Secrétaire général

Point 3 de l'ordre du jour (document CE/45/2)

Le Conseil exécutif,

Ayant examiné le rapport du Secrétaire général,

- 1. <u>Prend note</u> des évolutions récentes du tourisme international et de ses perspectives de croissance ;
- 2. Exprime son appréciation concernant les résultats obtenus par l'Organisation au cours des derniers mois et le concours apporté par les personnels du Secrétariat à leur obtention;
- 3. <u>Prend acte</u> des perspectives d'activités de l'Organisation d'ici à la fin de la période biennale en cours, comme des orientations proposées pour les années 1994 et 1995, et

4.	Approuve	Тe	rapport	du	Secrétaire	général.	

CE/DEC/4(XLV)

Programme général de travail pour la période 1992-1993

Point 4 de l'ordre du jour (documents CE/45/3 a)b)c)d)e)f), CE/45/3 a) Add.1, CE/45/3 b) Corr.1, CE/45/3 b) Add.1, CE/45/3 b) Add.2 et CE/45/3 f) Add.1)

Le Conseil exécutif,

Ayant examiné les rapports sur l'éducation et la formation, le marketing et la promotion, l'environnement et le développement, et la facilitation et la libéralisation, soumis par le Secrétaire général à la présente session,

Rappelant ses décisions 5(XLIV), 6(XLIV), 7(XLIV) et 8(XLIV),

<u>Ayant examiné</u> l'avis consultatif favorable du Comité de sélection des Centres d'éducation et de formation de l'OMT sur l'admission de l'Université de Bogaziçi (Turquie) en tant que Centre de l'OMT,

- 1. <u>Décide</u> de recommander à l'Assemblée générale d'admettre l'Université de Bogaziçi en tant que Centre de l'OMT;
- 2. <u>Invite</u> le Secrétaire général à poursuivre son examen des autres demandes en attente, d'admission dans le réseau de Centres et d'Etablissements de coopération, et
- 3. <u>Charge</u> le Secrétaire général de l'informer à sa quarantesixième session des résultats de cet examen ;

<u>Conscient</u> de l'importance croissante des programmes d'enseignement à distance pour l'éducation et la formation touristiques,

4. <u>Prie</u> le Secrétaire général de procéder à une évaluation du programme d'enseignement à distance de l'OMT, et de lui faire rapport à sa quarante-sixième session;

<u>Ayant noté</u> que les recommandations de la Conférence internationale sur les statistiques des voyages et du tourisme (Ottawa, 1991) ont été adoptées par la Commission de statistique des Nations Unies à sa vingt-septième session (New York, mars 1993),

- 5. Charge le Secrétaire général de prendre les mesures pertinentes, en liaison avec le Comité de suivi sur les statistiques dont la réunion a été convoquée au siège les 8 et 9 juillet 1993, pour donner suite à cette décision favorable, qui met en lumière le rôle majeur de l'OMT dans le domaine des statistiques des voyages et du tourisme;
- 6. <u>Approuve</u> la préparation par le Secrétariat de manuels techniques sur la collecte, le traitement et l'analyse des statistiques du tourisme, ainsi que l'organisation de réunions sous-régionales qui aideront les pays, notamment ceux en développement, à mettre en oeuvre les recommandations d'Ottawa;

Ayant été informé qu'un spécialiste français en documentation a visité le Centre de documentation de l'OMT pour juger de son organisation et faire des recommandations pour son futur développement,

7. <u>Prie</u> le Secrétaire général de présenter à sa quarantesixième session les orientations qu'il entend suivre pour développer le Centre de documentation ;

Ayant pris note avec intérêt des mesures prises par les Nations Unies pour la mise en oeuvre des recommandations de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (CNUED) tenue à Rio de Janeiro (Brésil) en juin 1992 et, en particulier, de la création d'une Commission sur le développement durable (CSD),

<u>Ayant été informé</u> de ce que l'OMT était représentée au Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour l'environnement (Nairobi, mai 1993),

- 8. <u>Charge</u> le Secrétaire général de maintenir les contacts nécessaires avec les organes concernés des Nations Unies, afin de garantir que les décisions de la CNUED trouvent leur prolongement dans les futures activités de l'Organisation, et
- 9. <u>Note avec satisfaction</u> que la mise en oeuvre des principes du programme Action 21 pour le développement durable du tourisme figure à l'ordre du jour de la sixième réunion du Comité de l'environnement, qui aura lieu au siège les 1 et 2 juin 1993.

CE/DEC/5(XLV)

Programme général de travail pour la période 1992-1993

a) Coopération technique

Point 4 a) de l'ordre du jour (documents CE/45/3 a)b)c)d)e)f) et CE/45/3 a) Add.1)

Le Conseil exécutif,

Ayant pris connaissance et débattu du rapport du Secrétaire général sur les activités de coopération technique de l'Organisation,

Rappelant ses décisions 3(XLIII) et 4(XLIV) à ce sujet,

- 1. <u>Prend acte</u> du déroulement des missions et projets exécutés ou engagés depuis sa quarante-quatrième session ;
- 2. <u>Décide</u> de continuer à suivre attentivement au cours des prochains mois, l'évolution du contexte dans lequel se situent les activités de coopération technique de l'Organisation, spécialement au sein du système des Nations Unies;
- Rappelle aux Membres l'importance qui s'attache à ce que les Administrations nationales de tourisme des pays bénéficiaires de l'aide internationale, s'emploient à faire figurer le tourisme parmi les priorités de leurs gouvernements respectifs au titre de l'assistance extérieure multilatérale comme bilatérale que leurs pays reçoivent;
- 4. <u>Demande</u> au Secrétaire général de poursuivre ses efforts en vue d'établir des relations de collaboration avec les institutions financières qui, à côté du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), apportent une assistance aux pays en développement, et

5.	<u>Demande</u>	au	Secrét	aire	génér	al	de	lui	faire	à	nouveau
	rapport	à ce	sujet	lors	de sa	qu	aran	te-si	ixième	ses	sion.

CE/DEC/6(XLV)

Programme général de travail pour la période 1992-1993

f) Ventilation des activités par région

Point 4 f) de l'ordre du jour (documents CE/45/3 a)b)c)d)e)f) et CE/45/3 f) Add.1)

Le Conseil exécutif,

<u>Ayant pris connaissance</u> du rapport du Secrétaire général concernant la ventilation par région des activités du programme de l'Organisation,

- 1. <u>Confirme le souhait</u> du maintien d'une présence active de l'Organisation sur le terrain ;
- 2. <u>Formule le souhait</u> que les activités régionales soient de plus en plus considérées comme partie intégrante du programme de travail de l'Organisation;

<u>Ayant été informé</u> des propositions reçues par le Secrétariat de la part des pays susceptibles d'accueillir un bureau d'appui régional expérimental en Asie,

- 3. <u>Remercie vivement</u> le Gouvernement du Sri Lanka, des Philippines et de l'Indonésie pour leurs propositions généreuses, et
- 4. Charge le Secrétaire général de continuer les consultations engagées sur la base des orientations qu'il a fixées dans sa décision 13(XLIV) et de lui faire rapport à sa quarante-sixième session, de sorte qu'il soit à même de formuler une proposition à l'Assemblée générale, sur laquelle elle pourra se prononcer lors de sa dixième session.

CE/DEC/7(XLV)

Questions administratives et financières

a) Rapport du Secrétaire général sur la situation financière et plan de dépenses pour 1993

Points 5 a) et b) de l'ordre du jour (documents CE/45/4 a), CE/45/4 a) Add.1, CE/45/4 a) Add.2 et CE/45/4 b))

Le Conseil exécutif,

<u>Vu</u> le rapport du Secrétaire général sur la situation financière de l'Organisation, et

<u>Ayant pris connaissance</u> des communications faites par le Secrétariat et par le Président du Comité du budget et des finances,

- 1. <u>Prend acte</u> du rapport présenté sur le plan de dépenses de 1993 pour l'exécution du programme général de travail, et de l'équilibre entre ces dépenses et les recettes attendues;
- 2. <u>Constate</u> que les prévisions de dépenses pour l'exercice en cours s'inscrivent dans la limite des crédits approuvés par l'Assemblée générale à cet effet;
- 3. <u>Demande</u> aux Membres qui n'ont pas encore satisfait à leurs obligations financières de prendre les mesures nécessaires pour s'acquitter au plus tôt de leur contribution de l'année 1993 et d'éviter ainsi des retards préjudiciables à l'exécution du programme;
- 4. <u>Approuve</u>, conformément aux dispositions du Statut et du Règlement du personnel en vigueur et aux recommandations de la Commission de la fonction publique internationale:
 - a) le tableau révisé de l'échelle des traitements et des indemnités des fonctionnaires des services généraux avec effet à partir du 1er janvier 1993 ;
 - b) l'incorporation d'une fraction de l'ajustement de poste au traitement de base et la prise d'effet des nouvelles échelles de traitements pour la catégorie des services organiques et les catégories supérieures au 1er mars 1993, avec les variations de pourcentages qui en résultent en ce qui concerne le barème d'imposition à utiliser pour la retenue sur les traitements bruts des fonctionnaires;

c) la modification des allocations pour frais d'études qui sera appliquée à l'année scolaire en cours et celle des allocations pour charges de famille;

Ayant été informé de la demande reçue du Panama d'exemption totale ou partielle de sa dette,

<u>Considérant</u> que l'annulation des dettes contractées au titre des contributions n'est pas prévue dans les dispositions réglementaires en vigueur,

- 5. <u>Marque un accord de principe</u>, dans l'hypothèse où le Gouvernement du Panama le solliciterait, pour faire bénéficier ce pays de la flexibilité dont l'Organisation a toujours fait preuve en acceptant les plans de paiement que lui soumettaient ses Membres;
- 6. <u>Décide</u> de ne pas accéder à sa demande d'exemption de dette, et

7.	Demande a possibilitéchelonnés	té de	étaire d régler	généra sa d	l de lette	propo au 1	ser à moyen	ce de	Membre la paiements	3 3
• • • •	• • • • • • • • •	• • • • • •	• • • • • • •	• • • • •	• • • • •	• • • • •	• • • • • •	• • •	•••••	

CE/DEC/8(XLV)

Questions administratives et financières

c) Rapport des Commissaires aux comptes et comptes de gestion de l'exercice financier 1992

Point 5 c) de l'ordre du jour (documents CE/45/4 c) et CE/45/4 b))

Le Conseil exécutif,

<u>Ayant été saisi</u> des rapports des Commissaires aux comptes et du Comité du budget et des finances sur les comptes de l'exercice financier 1992,

- 1. <u>Constate</u> qu'un équilibre effectif entre les dépenses et les recettes budgétaires a pu être assuré au cours de l'exercice 1992;
- 2. <u>Exprime sa préoccupation</u> devant la faiblesse persistante du taux de recouvrement des contributions de l'année;
- 3. <u>Exprime sa satisfaction</u> devant l'importance des recouvrements d'arriérés de contributions;

- 4. Recommande en conséquence au Secrétaire général de poursuivre en 1993 les démarches réalisées auprès des Membres qui doivent des contributions à l'Organisation, afin d'obtenir le paiement de leurs arriérés;
- 5. <u>Prie</u> le Secrétaire général de transmettre à l'Assemblée générale les comptes de gestion de l'exercice 1992, avec l'avis favorable du Conseil, et

6.	leur			 ercı	ements	aux	Commis	saires	aux	comptes	pour
• • • •		-	•	• • • •	• • • • • •		•••••	• • • • • •	• • • •	• • • • • • •	• • • •

CE/DEC/9(XLV)

Questions administratives et financières

d) Clôture, après vérification, des comptes de gestion afférents à la huitième période financière (1990-1991)

Point 5 d) de l'ordre du jour (documents CE/45/4 d) et CE/45/4 b))

Le Conseil exécutif,

<u>Considérant</u> le document CE/45/4 d) dans lequel sont fournies des informations sur les résultats financiers des comptes de la huitième période financière (1990-1991), après vérification, et le document CE/45/4 b) relatif à cette question,

1. <u>Constate</u> qu'à la clôture des comptes de la période, le 31 décembre 1992, l'excédent s'élève à 133.760 dollars ;

<u>Ayant entendu</u> la proposition de la délégation marocaine, soutenue par de nombreuses délégations, quant à l'utilisation du reliquat disponible de la période financière considérée,

2.	Recommande à l'Assemblée générale d'autoriser que cet
	excédent soit affecté à un renforcement des moyens budgétaires consacrés aux activités en matière d'éducation et de formation.

CE/DEC/10(XLV)

Questions administratives et financières

e) Application des dispositions de l'article 34 des Statuts et du paragraphe 13 des Règles de financement annexées aux Statuts

Point 5 e) de l'ordre du jour (documents CE/45/4 e) et CE/45/4 b))

Le Conseil exécutif,

Ayant été informé de l'application aux Membres figurant dans le document CE/45/4 e), des dispositions de l'article 34 des Statuts et du paragraphe 13 des Règles de financement annexées aux Statuts,

<u>Ayant considéré</u> la situation des Membres qui jouissent de la suspension de l'application des dispositions de l'article 34 et/ou du paragraphe 13 des Règles de financement annexées aux Statuts,

- 1. <u>Prend note</u> de ce que les Membres effectifs EQUATEUR, JAMAHIRIYA ARABE LIBYENNE, REPUBLIQUE ARABE SYRIENNE et VENEZUELA ont respecté totalement ou en partie leurs plans de paiements échelonnés;
- Prie le Secrétaire général de l'informer de la tenue des engagements souscrits par les Membres effectifs LIBAN et YEMEN, et par le Membre affilié TOURCONSULT INTERNATIONAL, S.A., afin de décider, à la prochaine session, de la réapplication à leur égard des dispositions de l'article 34 et du paragraphe 13, et
- 3. <u>Invite</u> les Membres qui ont des arriérés de contributions au budget de l'Organisation à soumettre des plans de versement échelonnés au Secrétaire général afin de compenser ou d'annuler leurs dettes.

CE/DEC/11(XLV)

Projet de programme de travail et de budget pour la période 1994-1995

Point 6 de l'ordre du jour (documents CE/45/5 a), CE/45/5 a) Add.1, CE/45/5 b) et CE/45/5 c))

Le Conseil exécutif,

Ayant examiné le projet de programme général de travail et de budget de l'Organisation pour la période 1994-1995, préparé par le Secrétaire général conformément aux dispositions de l'article 23.2 des Statuts,

Rappelant que le projet de programme reflète amplement les lignes directrices adoptées à sa quarante-quatrième session pour la préparation du nouveau programme,

<u>Considérant</u> que le projet de programme a été établi à l'issue d'amples consultations de façon à prendre en considération les propositions de l'ensemble des Membres,

Ayant étudié le rapport du Comité technique du programme et de la coordination et le rapport du Comité du budget et des finances,

<u>Convaincu</u> que le projet de programme et de budget reflète des principes financiers rationnels et les mêmes mesures de maîtrise des coûts que celles appliquées avec le programme-budget de l'actuel biennium,

<u>Prenant en compte</u> les suggestions émises par plusieurs délégations concernant la structuration des programmes proposés en matière de représentation régionale, de communication, de coopération pour le développement et d'appui à la qualité,

- 1. <u>Remercie</u> le Comité technique du programme et de la coordination et celui du budget et des finances pour la qualité de leurs rapports ;
- 2. <u>Approuve</u> le projet de programme général de travail pour la période 1994-1995 ;
- 3. <u>Prie</u> le Secrétaire général de soumettre à sa quarantesixième session toute information supplémentaire susceptible d'apporter une modification aux crédits par suite de l'application du taux de change opérationnel des Nations Unies en vigueur en septembre 1993, ce qui lui permettra de recommander à l'Assemblée le montant révisé du budget pour 1994-1995, et les contributions à verser en conséquence par les Membres pour la période susmentionnée;

- 4. <u>Fait sienne</u> la recommandation du Comité du budget et des finances de limiter à un seuil de 25 pour cent les variations des contributions susceptibles d'intervenir, en hausse ou en baisse, pour la prochaine période biennale par rapport à la période en cours ;
- 5. Recommande sur ces bases à l'Assemblée générale d'adopter le projet de programme de travail et de budget pour la période 1994-1995 qui lui est soumis ;
- 6. <u>Convient</u> que le Comité du budget et des finances devrait être chargé de procéder à un examen général de la mise en oeuvre de la formule de Lusaka, telle que révisée par l'Assemblée générale à sa huitième session (Paris, 1989), et
- 7. Approuve la suggestion faite par certaines délégations, de présenter plusieurs scénarios de l'évolution du budget de l'Organisation lorsque le Conseil examinera les orientations budgétaires pour la période 1996-1997.

CE/DEC/12(XLV)

Avenir de l'Organisation et relations avec le système des Nations Unies ; évolution juridique et statutaire de l'Organisation

Point 7 de l'ordre du jour (documents CE/45/6, CE/45/6 Add.1, CE/45/6 Corr.1 et CE/45/6 Corr.2)

Le Conseil exécutif,

Rappelant la résolution 265 (VIII) de l'Assemblée générale,

Rappelant également ses décisions 15(XXXVIII), 9(XXXIX), 10(XL), 8(XLI), 13(XLIII) et 11(XLIV),

<u>Ayant tenu</u> un débat d'orientation sur l'avenir de l'OMT et notamment sur la possibilité qu'elle devienne une institution spécialisée des Nations Unies,

Prend acte du rapport sur l'évolution juridique et statutaire de l'Organisation soumis par le Secrétaire général;

- Décide la création d'un Groupe restreint de personnalités, 2. designé parmi les délégations des Membres du Conseil¹, en d'étudier les implications institutionnelles, administratives et financières découlant des orientations du rapport précité ;
- 3. <u>Prie</u> les Membres du Conseil intéressés et les représentants des membres du personnel de l'OMT de faire parvenir leurs opinions au Groupe restreint de personnalités, aux fins d'examen ;
- 4. <u>Demande</u> à ce Groupe restreint de personnalités de lui faire rapport, au plus tard fin juillet 1993, afin qu'il puisse adopter des décisions et recommandations définitives lors de sa quarante-sixième session ;
- Charge le Secrétaire général de diffuser, dans les délais 5. statutaires, à l'ensemble des Membres effectifs l'Organisation, en tant que document de l'Assemblée générale, le rapport CE/45/6, et
- 6. <u>Invite</u> le Secrétaire général à poursuivre ses consultations relatives à l'amélioration de la protection sociale des membres du personnel après la cessation de leurs fonctions et de le tenir informé du résultat de ces consultations.

¹Ce groupe sera composé de :

⁻ Mme Beatriz CANAL DE BARCO (Colombie)

⁻ Mme Zahia DADI ESSAKALI (Maroc)

⁻ M. Tony GLYNN (Canada)

⁻ M. A.K. GUPTA (Inde)

Mme Laurice HLASS (Jordanie)M. Emile MANDOUKOU (Gabon)

⁻ M. Nicolas METTRA (Président du CBF)

CE/DEC/13(XLV)

Membres affiliés

a) Rapport du Président b) Activités des Membres affiliés

Points 8 a) et b) de l'ordre du jour (document CE/45/7 a)b))

Le Conseil exécutif,

<u>Ayant entendu</u> le rapport du Président des Membres affiliés sur les activités desdits Membres,

- Se félicite du rôle toujours plus actif joué par les Membres affiliés dans l'exécution de leur programme de travail;
- Prend note avec satisfaction des activités réalisées par le Secrétariat régional des Membres affiliés pour les Amériques, notamment pour accroître la visibilité de l'OMT dans cette région;
- 3. <u>Remercie</u> le Président des Membres affiliés pour son rapport;
- 4. <u>Prend acte avec intérêt</u> des consultations en cours avec le Gouvernement espagnol en vue de l'établissement au siège d'un Secrétariat permanent des Membres affiliés, et
- 5. <u>Prie</u> le Secrétaire général de faire, en consultation avec le Président des Membres affiliés, une analyse des critères à appliquer pour l'accès à la qualité de Membre affilié, et de lui soumettre les conclusions.

CE/DEC/14(XLV)

Membres affiliés

c) Rapport du Sous-Comité pour l'examen des candidatures à la qualité de Membre affilié

Point 8 c) de l'ordre du jour (documents CE/45/7 c) et CE/45/7 c) Corr.1)

Le Conseil exécutif,

<u>Ayant examiné</u> le rapport du Sous-Comité pour l'examen des candidatures à la qualité de Membre affilié, qui s'est réuni à Madrid, le 19 mai 1993 dans le cadre de sa quarante-cinquième session, sous la présidence de la Jordanie,

- 1. Fait siennes les recommandations du Sous-Comité ;
- 2. <u>Décide</u> que, conformément à la résolution 279(IX) de l'Assemblée générale, les candidatures ci-après sont provisoirement admises à la qualité de Membre affilié de l'Organisation:
 - Air Canada
 - Association des hôtels du Grand Montréal (Canada)
 - Association of Greek Tourist Enterprises (Grèce)
 - Baltic Tourism Corporation
 - BBS Tourism and Travel International (Pvt) Ltd. (Sri Lanka)
 - Bermuda College Faculty of Hotel and Business Administration/Centre for Tourism Research and Innovation (Bermudes)
 - Chr. Hogeschool Noord Nederland, Sector Economie (Pays-Bas)
 - Ecole de tourisme et d'hôtellerie du Collège LaSalle, Montréal, Québec (Canada)
 - Euro Disney S.C.A. (France)
 - Fédération des Grandes Tours du Monde
 - Fédération internationale des opérateurs de tours (FIOT)

- Fundación Universidad "Perito Moreno" (Argentine)
- Greene Belfield-Smith Division, Touche Ross Management Consultants (Royaume-Uni)
- Intourist Holding Company (Fédération de Russie)
- Iraqi Airways (Iraq)
- Office des congrès et du tourisme du Grand Montréal (Canada)
- Pannell Kerr Forster (Royaume-Uni)
- Texas A&M University, Department of Recreation, Park and Tourism Sciences (Etats-Unis d'Amérique)
- Tourism Development and Education Foundation (TUGEV) (Turquie)
- Tours Brasil Ltda. (Brésil)
- University of Denver, School of Hospitality Management and Tourism (Etats-Unis d'Amérique)
- VAO "Intourist" (Fédération de Russie)
- Via Rail Canada Inc. (Canada)
- 3. <u>Décide également</u> de soumettre lesdites candidatures à l'approbation de la dixième session de l'Assemblée générale.

CE/DEC/15(XLV)

Rapport sur la préparation de la dixième session de l'Assemblée générale

Point 9 de l'ordre du jour (documents CE/45/8 et CE/45/8 Corr.2)

Le Conseil exécutif,

Ayant pris note du rapport du Secrétaire général sur les préparatifs de la dixième session de l'Assemblée générale qui aura lieu à Bali (Indonésie) du 30 septembre au 9 octobre 1993,

Ayant entendu avec satisfaction l'intervention du représentant de l'Indonésie sur la préparation de l'Assemblée générale à Bali,

<u>Réitère</u>	ses remerciements aux autorités indonésiennes pour les
efforts	déjà accomplis en vue d'assurer le succès de la session
de Bali	de l'Assemblée générale.

CE/DEC/16(XLV)

Lieu et date de la quarante-sixième session du Conseil

Point 10 de l'ordre du jour

Le Conseil exécutif

- 1. <u>Décide</u> de tenir sa quarante-sixième session à Bali (Indonésie) le 1er octobre 1993, dans le cadre de la dixième session de l'Assemblée générale;
- 2. <u>Prend note</u> de l'aimable invitation de l'Algérie à tenir sa quarante-huitième session dans ce pays ;

Arrivant au terme de la quarante-cinquième session,

Ayant entendu une proposition de la déléguée de la Jordanie,

- 3. <u>Félicite</u> le Président (Cameroun) de sa quarante-cinquième session de la manière exemplaire dont il a présidé les travaux du Conseil, et
- 4. <u>Remercie</u> les deux Vice-Présidents (Uruguay et Finlande) pour leur aide efficace et leur coopération tout au long des débats.

4. LISTE DE PARTICIPANTS

Etaient présents à la quarante-cinquième session du Conseil exécutif :

- 1. Les délégués des Membres du Conseil ci-après : Algérie, Argentine, Cameroun, Canada, Chine, Colombie, Egypte, Finlande, Gabon, Grèce, Inde, Italie, Jordanie, Lesotho, Maroc, Nigéria, Pologne, République de Corée, République-Unie de Tanzanie, Turquie, Uruguay et l'Espagne en tant que Membre privilégié.
- 2. Les représentants des Etats Membres suivants : Angola, Autriche, Belgique, Etats-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, France, Hongrie, Israël, Japon, Mauritanie, Mexique, Pérou, Portugal et République populaire démocratique de Corée.
- 3. Les Présidents des commissions régionales suivantes : Amériques (Chili), Asie de l'Est et le Pacifique (Indonésie), Asie du Sud (Inde) et Moyen-Orient (Egypte).
- 4. Le représentant des Membres affiliés (Club Méditerranée).
- 5. Le Président du Comité du budget et des finances (France).
- 6. Le Président du Comité technique du programme et de la coordination (Venezuela).
- 7. Assistait également à cette session le Commissaire aux comptes (Espagne).

.